



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES**

Service des ressources humaines

201 rue Carnot

94136 - FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

Tél.: 01.58.68.13.44/ 01.68.68.65.52 / 01.58.68.18.65

Adresse électronique : concours.attache@ofpra.gouv.fr

Site Internet : www.ofpra.gouv.fr

**DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURS
CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'ATTACHES D'ADMINISTRATION RELEVANT
DE L'OFPRA**

Vous souhaitez participer au concours pour le recrutement d'attachés d'administration relevant de l'OFPRA. Il vous est demandé de bien vouloir privilégier l'inscription par voie électronique sur le site Internet de l'OFPRA.

Vous pouvez toutefois également vous inscrire par le biais de ce formulaire. Veuillez le remplir et réunir les pièces justificatives demandées, puis faire parvenir votre dossier à l'adresse suivante :

**OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES**

Service des ressources humaines

Concours pour le recrutement d'attachés d'administration

201 rue Carnot

94136 - FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

Date de début du retrait du dossier d'inscription	21 octobre 2021
Date limite d'inscription par voie électronique (à privilégier) ou par voie postale	2 décembre 2021

Veillez fournir toutes les informations demandées dans ce formulaire et veiller à n'oublier aucune des pièces justificatives demandées. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ AU CANDIDAT.

Les articles 34 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (publiée au Journal officiel du 7 janvier 1978) reconnaissent à toute personne qui figure dans un fichier le droit d'obtenir communication et rectification des informations qui la concernent.

Cadre réservé à l'Administration

Accusé de réception

Numéro de dossier :

Vous désirez concourir à titre : **EXTERNE** **INTERNE**

A/ IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

M Mme

Votre nom de naissance _____

Votre nom d'usage _____

Vos prénoms _____

Votre date et lieu de naissance : date _____

lieu _____

département _____ pays _____

B/ VOTRE NATIONALITE : Avez-vous la nationalité française ? OUI NON

Sinon, précisez votre nationalité _____

Sont autorisés à se présenter les candidats possédant la nationalité française ou étant ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (voir la notice d'information pour des précisions complémentaires).

Etes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? OUI NON

C/ VOTRE ADRESSE : _____

Code postal _____ Localité _____

N° de tél. personnel _____ N° de tél. professionnel _____

Adresse électronique _____

D/ VOTRE SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL

Dispensé Engagé(e) Exempté Libéré Néant Non concerné(e) Réformé

Recensé(e) Date du recensement : _____

Journée Défense et Citoyenneté effectuée le : _____ J.D.C. non effectuée

Service accompli : Durée accomplie en tant qu'appelé : _____

Durée accomplie en tant qu'engagé : _____

Services civiques et autres formes de volontariat : _____

E/ CHOIX DE L'ÉPREUVE DE LANGUE

L'épreuve de langue vivante étrangère consiste en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues ci-dessous : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien et russe (durée : quinze minutes, précédée d'une préparation de quinze minutes ; coefficient 1), le choix du candidat étant exprimé au moment de son inscription au concours.

L'épreuve est **obligatoire** pour le concours externe et **facultative** pour le concours interne.

Allemand Anglais Arabe littéral Espagnol Italien Russe

F/ VOS DIPLOMES OU FORMATIONS :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6, ancien niveau II, de la nouvelle nomenclature.

Vous êtes titulaire du diplôme ou titre requis homologué de niveau 6 (ancien niveau II) délivré en France.

Précisez lequel :

Diplôme le plus élevé dont vous êtes titulaire	Titre du diplôme – _____	Date de délivrance (JJ/MM/AAAA) ____
	Etablissement _____	_____

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme étranger assimilé au titre ou diplôme requis.

Précisez lequel : _____

Si vous ignorez si votre diplôme ou titre est assimilé, renseignez-vous auprès du rectorat de votre domicile. Tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté. Si nécessaire, une attestation de comparabilité auprès du centre Enic-Naric France vous sera demandée.

Vous justifiez d'une qualification reconnue comme équivalente au titre ou diplôme requis.

Les candidats ne possédant pas un des titres ou diplômes requis mais pouvant justifier d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes peuvent demander l'équivalence de leur activité professionnelle (cf. annexe 5) au vu des dispositions de [l'arrêté du 26 juillet 2007](#) fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation pris en application de l'article 6 du [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique :

« Art. 6. – Toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès, peut également faire acte de candidature à ce concours. La durée totale cumulée d'expérience exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis. Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise ».

Vous bénéficiez d'une dérogation à la condition de titre ou diplôme requis.

La condition de diplôme peut être supprimée pour les mères et pères d'au moins 3 enfants et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste fixée chaque année par la commission nationale du sport de haut niveau.

Mère et père de 3 enfants et plus

Sportif de haut niveau

G/ AMENAGEMENTS PARTICULIERS (POUR LES PERSONNES HANDICAPEES)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tiers temps supplémentaire | <input type="checkbox"/> Sujets en braille abrégé |
| <input type="checkbox"/> Sujets grossis | <input type="checkbox"/> Sujets en braille intégral |
| <input type="checkbox"/> Utilisation d'un ordinateur | <input type="checkbox"/> Assistance d'un secrétaire |
| <input type="checkbox"/> Assistance d'un traducteur en langue des signes | <input type="checkbox"/> Aide pour accéder aux escaliers |
| <input type="checkbox"/> Autre _____ | |
| <input type="checkbox"/> Aucun aménagement d'épreuve | |

Joindre obligatoirement à cette demande toutes pièces justificatives nécessaires au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves :

- **une attestation reconnaissant la qualité de travailleur handicapé** de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du département du candidat
- **un certificat médical déclarant le handicap compatible avec l'emploi postulé et précisant les aménagements qui doivent être accordés** établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap (*), un médecin appartenant au personnel enseignant et hospitalier d'un centre hospitalier régional faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire ou un médecin ayant dans un établissement hospitalier public la qualité de praticien hospitalier

(*) Une liste de médecins généralistes agréés compétents en matière handicap est établie dans chaque département par le préfet.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, conformément au décret du n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

H/ RECOURS A LA VISIOCONFERENCE

- Oui Non

Pour passer l'épreuve orale d'admission, le recours à la visioconférence peut être mis en place pour les candidats dont la situation le nécessite dans les conditions prévues par le titre Ier du décret du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance no 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

PIECES QUE VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT JOINDRE A CE DOSSIER :

- Une enveloppe autocollante (format A4) portant votre adresse et affranchie au tarif en vigueur pour permettre, éventuellement, le retour du dossier incomplet ;
- Une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif « lettre » en vigueur, libellée à vos nom et adresse ;
- L'avis de réception ci-joint, libellé à vos nom et adresse ;
- Pour les candidats handicapés, les documents mentionnés en page 4 ;

DECLARATION DE CANDIDATURE, A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts.

J'atteste avoir été informé(e) qu'aucune modification du choix de l'épreuve ou de la nature du concours, ne pourra être pris en considération après la clôture des inscriptions.

Je sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à participer au concours pour le recrutement d'attachés d'administration organisé par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, au titre de l'année 2022.

**SIGNATURE DU CANDIDAT
(OBLIGATOIRE)**

précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »

A....., le.....

MINISTERE DE L'INTERIEUR

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES

<u>Accusé de réception</u>	Veuillez remplir les champs ci-dessous
<p>Votre demande d'admission à participer au concours externe - interne (1) pour le recrutement d'attachés d'administration relevant de l'OFPRA m'est bien parvenue.</p>	<p><input type="checkbox"/>Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <hr/>
<p>Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.</p>	<p>(nom et adresse du candidat)</p>
<p>Si vous êtes autorisé(e) à participer aux épreuves, une convocation vous sera prochainement adressée, vous précisant la date et le lieu du déroulement des épreuves. Si elle ne vous était pas parvenue 8 jours avant cette date, il vous appartiendrait d'entrer en relation avec le service des ressources humaines de l'Etablissement.</p>	<hr/>
<p>Le défaut de réception de cette convocation n'engage en aucune façon l'administration.</p>	<hr/>
<p>Au cas où votre candidature ne pourrait être retenue, vous en seriez informé(e) par décision motivée.</p>	<hr/>
<p>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.</p>	<p> </p>
<p>Le Directeur général</p>	<hr/>
<p>(1) Rayer la mention inutile</p>	